

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 27 janvier 2020

**N°15/01/2020 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ESPACE GRIMPE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020**

*L'an deux mille vingt, le lundi 27 janvier à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 21 janvier 2020.*

**Présents** : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Jean Martial DEJEAN, Monique VALAT, Jacqueline LAFON, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ-GIMÉNEZ, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

**Représentés** : 8

Mesdames, Messieurs Maxime BERAUDO à Annie GUILLOT, Philippe FRANCOIS à Christian PEREZ, Jean Luc BUDOIA à Danielle AMOUROUX, Nadia CHEKLIT à Jacqueline LAFON, Aurélie BURATTI à Véronique LAGARRIGUE, Laura NICOLAS à Pierre Antoine LEVI, Valérie RABAULT à Arnaud HILION, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES

**Absents** : 2

Mesdames, Messieurs Jean GARROCQ, Carole DUNET-SCHUMANN

**Monsieur Pierre Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

L'association Espace Grimpe, est fondée en 2000 dans le but de promouvoir et de proposer au niveau local, une pratique de l'escalade pour tous, déclinée selon une dimension pédagogique et éducative.

Forte de ses 210 adhérents, l'association Espace Grimpe articule ses actions autour de valeurs simples telles que l'exigence, la rigueur et la convivialité.

L'ambition du club est de favoriser l'épanouissement de chaque licencié, afin que la pratique de ce sport reste un plaisir.

Grâce à l'investissement de ses bénévoles, l'association Espace Grimpe parvient à développer son activité dans des locaux acquis par les fondateurs du club sur leurs deniers personnels, passionnés de ce sport et déterminés à en faire découvrir les bienfaits au plus grand nombre.

Néanmoins, le maintien d'un tel équipement en fonctionnement nécessite un niveau de trésorerie, que l'association n'est plus en mesure d'assumer seule.

L'association a donc sollicité la Ville de Montauban pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 7 000 €.

Aussi, et au regard de l'intérêt local que représente cette association, la collectivité propose de lui octroyer une aide financière de 7 000 € pour l'année 2020.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'une aide financière exceptionnelle de 7 000 € à l'association Espace Grimpe pour l'année 2020,
- autoriser Madame le Maire à signer convention d'objectifs et de moyens afférente,
- dire que les crédits sont inscrits au budget 2020.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

30 JAN. 2020

De sa publication et/ou affichage le :

30 JAN. 2020

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 27 janvier 2020

Le Maire,

Brigitte BAREGES

